

DOSSIER

Actualité des retenues à la source



**Thomas
JACQUEMONT,**
Rédacteur en chef

Les retenues à la source constituent un sujet classique de la fiscalité internationale, mais toujours renouvelé. En particulier, la confrontation de cette technique d'imposition aux normes constitutionnelles et à celles issues du droit de l'Union européenne est particulièrement féconde. À tel point qu'il a été question, dans ces colonnes, de la marge de manœuvre laissée aux États membres en la matière¹.

Ce dossier est consacré à plusieurs contentieux relatifs aux retenues à la source, présentés par ordre croissant de proximité temporelle de la déclaration d'incompatibilité de la législation française avec le droit de l'Union.

Le premier article reprend le raisonnement suivi par les juges européen et français dans le cadre d'un contentieux où la déclaration d'incompatibilité du droit français est déjà intervenue pour anticiper les décisions imminentes à venir concernant d'autres législations européennes (Allemagne, Pays-Bas). Le deuxième article revient sur une déclaration d'incompatibilité récente, où se pose à la fois la question des modifications législatives nécessaires et celle des modalités de règlement du passé. Le troisième article explore quant à lui une hypothèse d'incompatibilité non encore reconnue par le juge et propose des solutions pour y remédier.

Nous vous souhaitons une excellente lecture !

¹ V. le dossier « Union européenne et souveraineté fiscale » dans le numéro deux de la Revue, spécialement l'article « La souveraineté fiscale à l'épreuve de la jurisprudence de la CJUE » (FI 2-2019, n° 02.2).

Sommaire du dossier

- > Retenue à la source sur les dividendes de source européenne versés à des fonds d'investissement étrangers : aperçu des contentieux en cours à travers l'Europe 02.1
Par Séverine LAURATET
- > La saga *Sofina* : entre avancées et attentes 02.2
Par Séverine LAURATET
- > Un exemple de convergence (sans retenue ?) du droit fiscal interne et du droit de l'UE : l'article 182 B appliqué aux prestations de services rendues par les entreprises danoises 02.3
Par Laurent LECLERCQ et Charles RASPAIL

